

Situation de l'industrie téléphonique en France, en 1925.

Choix du système automatique unifié pour Paris et sa région, choix du concepteur-fabricant de référence.

Il faut bien rappeler que concernant l'automatisation du réseau de Paris, de la 1^{ère} et de la deuxième couronne, actée par l'approbation du premier marché le 13 octobre 1926, cette entreprise ne pouvait pas être une mince affaire, et la France ne pouvait pas se permettre d'effectuer de choix hasardeux. Le projet était pharaonique, et devant aboutir au réseau de téléphone automatique le plus important de toute l'Europe.

Impératifs de départ :

- Un système techniquement fiable et déjà mis au point.
- Un système capable de conserver l'utilisation des indicatifs de centraux littéraux utilisés jusques alors en manuel. Ce qui implique de facto la présence d'enregistreurs de numérotation dans le système choisi.
- Un ensemble pléthorique de commutateurs intimement connectés entre-eux, et qui, par facilité d'exploitation et de maintenance devront tous être du même système.
- Un système qui puisse être disponible le plus rapidement possible, donc un système présenté par un concepteur-fabricant ayant financièrement les « *reins solides* », et déjà pourvu d'un solide outil de production implanté sur le territoire national.
- Un système si possible de conception française et entièrement fabriqué en France, par de la main d'œuvre locale. *Évidemment, à cette époque encore, inutile de rappeler que les hommes politiques défendent pour leur grande majorité les intérêts français, la main d'œuvre locale et l'emploi français.*

Situation du secteur des téléphones dans le monde en 1925 :

Inutile de préciser que le fait de confier la construction du réseau de Paris à des sociétés étrangères ou à capitaux étrangers ne fait alors plaisir à personne en France.

Au niveau des industriels étrangers, il convient de signaler que dans leurs zones d'influences respectives, seules deux nationalités sont en mesure de prendre de gros marchés en France.

- 1) Les USA, via la société **International Telephone and Telegraph**.
- 2) L'Allemagne, via la société **Siemens**.

Inutile de préciser, pour raisons historiques, au sortir d'une première guerre mondiale particulièrement meurtrière, qu'il était alors inconcevable que la France commandât en masse à « *l'hydre au casque pointu* » l'automatisation du réseau de Paris...

Acheter quoi que ce soit d'importance et de stratégique à l'Allemagne était tout simplement inconcevable. (*À titre de contre-exemple, l'on notera que la ligne Maginot avait été électrifiée par Siemens, et que du coup, le régime national-socialiste, démocratiquement élu, avait pu par la suite profiter de tous les plans de la ligne Maginot pour mieux la contourner en 1940...)*)

Concernant le Réseau de Paris, Siemens était donc par sécurité de facto exclu des marchés à venir.

Ne pourraient éventuellement concourir, en tant qu'étrangers, que les USA.

Situation du secteur des téléphones en France en 1925 :

Ensuite, il y a le principe de réalité. À cette époque, en France, les sociétés purement françaises de téléphones sont des Petits Poucets comparées à certaines maisons étrangères... Leur outil de production étant plus proches de l'atelier que de l'usine... (*nous pouvons citer Plazolles, Burgunder...*)

Les fabricants les plus importants en France :

SIT : la société purement française alors la plus développée est alors la **Société Industrielle des Téléphones**, (*qui deviendra bien plus tard la CIT-Alcatel*). Or, cette société est alors spécialisée dans la construction d'équipements terminaux (*postes téléphoniques*) et n'a pas l'outil industriel et les capitaux suffisants pour se lancer dans la fabrication de commutateurs téléphoniques automatiques. D'ailleurs, elle n'a pas de système à présenter conçu par elle. Elle fabrique du Strowger américain. Tout au plus fabriquera-t-elle pour la province, en appoint de la Compagnie Française Thomson-Houston, quelques commutateurs Strowger.

- N'a pas l'envergure pour se lancer dans un tel projet. Ne pourrait présenter qu'un système pas-à-pas, dépourvu d'enregistreurs.

CGTT : La **Compagnie Française de Téléphonie et Télégraphie** : société française à capitaux allemands, d'envergure réduite, et de plus allemande. Fabrique en France sous licence des commutateurs Strowger Siemens & Halske.

- Éliminée de facto politiquement. Ne pourrait présenter qu'un système pas-à-pas, dépourvu d'enregistreurs : ne pourrait pas gagner le marché.

GRAMMONT : société française des **Établissements Grammont**, essentiellement française, avec présence indirecte d'Ericsson, et d'ITT dans son capital. Bonne société, disposant d'un outil de production en France assez développé, mais qui ne présente pas de système de commutation propre.

- Ne concourt pas en 1926. Sera en mesure de concourir dans des marchés ultérieurs concernant Paris. Ne pourrait pas présenter de système propre.

ERICSSON : société française, installée à Colombes (*Seine*) détenue en partie par le suédois Ericsson. Bonne société, fabriquant de bons matériels, dont son système de commutateur automatique AGF500, mais avec un outil industriel de taille insuffisante en France. Ses commutateurs ne sont pas fabriqués en France, mais en Suède. Ericsson France pourrait être qualifiée de bonne start'up de l'époque.

- Est en mesure de concourir pour Paris. Présente son système AGF500 avec enregistreurs, mais son système est fabriqué uniquement dans ses usines de Suède : handicap certain.

LMT : Société **Le Matériel Téléphonique** société française à capitaux américains, il s'agit de la filiale française du groupe ITT. Capitaux américains pléthorique, société solide, présence dans plusieurs pays d'Europe et du monde, gros outil de production en France, et qui plus est perfectionné. Fabriquant de bons produits, son terminal téléphonique (le poste PTT 1924) ayant été agréé par l'administration depuis 1924, et présentant son système de commutation automatique Rotary 7A1.

- Est en mesure de concourir pour Paris. Présente son système de conception belgo-américaine Rotary 7A1, pourvu d'enregistreurs de numérotation et entièrement fabriqué en France par la main d'œuvre locale. Fait figure de favori.

CFTH : **Compagnie Française Thomson-Houston**. Société initialement française, chargée d'exploiter en France les brevets des autocommutateurs Strowger britanniques et développant à cette époque, un nouveau type de commutateur pas-à-pas, le R6. Rachetée par l'ITT en

avril 1926. De ce fait, concourra pour Paris, mais fera en sorte de laisser la place libre à sa sœur jumelle LMT, mais s'implantera beaucoup pour la province.

- Est en mesure de concourir pour Paris. Ne peut présenter qu'un système pas-à-pas, dépourvu d'enregistreurs : ne peut techniquement pas gagner la marché.

En conclusion : après examen de toutes les conditions de départ (*techniques et politiques*), seules deux sociétés sur six (*ERICSSON et LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE*) avaient des chances de gagner le premier appel d'offres, et une seule ayant en réalité les atouts les plus valables pour réussir.

Mis à part le fait que le système ne pouvait pas être de conception française (*il n'en existait alors pas*), il faille bien admettre que seule la société **Le Matériel Téléphonique**, filiale française d'**ITT**, avait la solidité et la fiabilité de l'outil de production implanté en France.

De surcroît la société **LMT** a systématiquement obéi à toutes les demandes du pouvoir politique français et des ingénieurs des téléphones.

De ce fait, la société Ericsson ne pouvait pas gagner l'appel d'offres initial, ne fabriquant pas ses commutateurs téléphoniques en France.

Le résultat du concours vit en toute logique la victoire de la société **Le Matériel Téléphonique**.

Le système choisi pour automatiser Paris fut donc le **ROTARY 7A1**.

Par la suite, au fur et à mesure de la signature des marchés ultérieurs, même si, en toute logique, la société LMT gagne ensuite entre les 2/3 et les ¾ des commandes de centraux téléphoniques Rotary 7A1, les sociétés Grammont et Ericsson construiront certains des Rotary 7A1 mis en service dans le réseau de Paris.

En réalité, les marchés seront distribués par l'administration suivant les capacités de production des équipements en France de chaque constructeur et il convient d'insister sur le fait, quoique l'on puisse émettre comme jugement concernant l'**ITT**, que seule la LMT possède alors l'outil suffisant pour faire face à l'essentiel des commandes et au déploiement massif des commutateurs téléphoniques dans la région de Paris.